

Discussion, née à raison du discours de la députation des Tuileries (Paris) concernant les attaques aux sociétés populaires, dans laquelle est proposé de déclarer qu'attaquer les sociétés populaire est comme attaquer la Convention, lors de la séance de la 1ère sans-culottide an II (17 septembre 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac, Pierre Louis Bentabole, Claude Bernard des Sablons

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand, Bentabole Pierre Louis, Bernard des Sablons Claude. Discussion, née à raison du discours de la députation des Tuileries (Paris) concernant les attaques aux sociétés populaires, dans laquelle est proposé de déclarer qu'attaquer les sociétés populaire est comme attaquer la Convention, lors de la séance de la 1ère sans-culottide an II (17 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 242;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16184_t1_0242_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Réponse du Président (85)

Citoyens,

La Convention a décrété la République, le peuple français la veut, et elle existera malgré tous ses ennemis. Les sociétés populaires sont les colonnes de la révolution, elles ne seront point ébranlées; la Convention périra plutôt que de permettre qu'il leur soit porté aucune atteinte (86).

BARÈRE : Je demande que cette adresse et la réponse du président soient insérées au Bulletin. Je tiens le Moniteur, et chacun de nous y lira ces paroles qui montrent la coïncidence des manœuvres de l'aristocratie avec les complots de la perfide Angleterre. Il y a six semaines, dit Sheridan, [dans la chambre des communes] (87) que les ministres sont ouvertement convenus que leur but dans la guerre actuelle, était l'extermination du présent gouvernement à Paris. La nouvelle coalition, ajoute-t-il, est un nouveau signal de guerre pour ne point poser les armes avant que le présent gouvernement français fût détruit, quand même l'Angleterre devrait périr dans la tentative. Le ministre [Pitt] (88) a répondu qu'il était effectivement échappé à M. Jenkinson d'employer l'expression de marcher à Paris; mais que jamais les ministres n'avaient songé à conquérir la France (*on rit*); leur véritable et unique but était la destruction du système jacobin en France.

Citoyens, [Le système des Jacobins, continue Barère, c'est la République] (89), les sociétés populaires sont les avant-gardes de la liberté, et le jour où l'on voudrait les dissoudre serait aussi le jour où l'on voudrait dissoudre la Convention nationale (90). [*Applaudi*] (91).

BENTABOLE dit que tous les membres de l'Assemblée sont jaloux de prouver qu'ils veulent soutenir les sociétés populaires : que ceux qui coïncident avec l'étranger, [avec la perfide Angleterre] (92) que les complices de l'étranger sont ceux qui veulent enlever à la Convention la confiance qui lui est due, qui ne veulent point reconnoître la majorité de l'Assemblée. Où en serions-nous, dit-il, si on ne reconnoissoit point cette majorité? (*Il est interrompu.*)

La majorité est excellente, s'écrie-t-on.

BENTABOLE propose de déclarer que ceux qui essaieraient de porter atteinte à la Convention nationale...(*Il est encore interrompu.*)

On s'écrie que la déclaration des droits consacre les sociétés populaires.

(85) *J. Fr.*, n° 723. *Ann. R. F.*, n° 289; *J. Perlet*, n° 725. Ces trois gazettes indiquent que Moïse Bayle tenait le fauteuil.

(86) *Bull.*, 1^{er} jour s.-c.; *Moniteur*, XXI, 784; *Débats*, n° 727, 514-515.

(87) *Débats*, n° 727, 515.

(88) *Débats*, n° 727, 515.

(89) *Débats*, n° 727, 515.

(90) *Moniteur*, XXI, 784. *Débats*, n° 727, 515.

(91) *Débats*, n° 727, 515. *Le J. Mont.*, n° 141 indique des applaudissements nombreux et unanimes.

(92) *Moniteur*, XXI, 784.

Les propositions de Barère sont décrétées.

BERNARD (des Sablons) demande en outre le renvoi de la pétition au comité de Sûreté générale, vu qu'il y est parlé d'une faction d'Orléans, sur laquelle il est bon que le comité prenne des renseignements (93).

41

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale accorde un congé de trois décades au représentant du peuple Dartigoeyte, dont la mission est finie, le congé pour cause de maladie (94).

42

La section des Gravilliers [Paris] témoigne toute son indignation de l'assassinat commis sur le représentant du peuple Tallien; Elle ne reconnoît d'autre centre de l'opinion publique que la Convention, demande la garantie de la liberté de presse, témoigne sa joie de voir la justice succéder à la terreur, et invite la Convention à décréter que les assemblées des sections se tiendront comme auparavant les quintidi et les décadi, attendu que trois assemblées par mois ne suffisent pas pour s'instruire et s'éclairer.

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité de Salut public (95).

La section des Gravilliers à la barre.
L'orateur :

Citoyens-représentans,

La section des Gravilliers s'empresse de vous témoigner l'horreur qu'elle a conçue de l'assassinat commis en la personne d'un de vos collègues; nous venons assurer la Convention nationale :

1°. Que nous ne reconnoissons d'autre centre d'union que les mandataires du peuple, que nous serons toujours prêts à verser notre sang pour conserver le leur et faire exécuter les lois.

2°. Nous demandons la garantie de la liberté de la presse, comme un fanal qui éclaire, fait éviter les écueils, et un réverbère que les malveillans craignent.

3°. Nous vous témoignons la joie que nous avons éprouvée en voyant la justice remplacer la terreur et la barbarie, sans cesser d'em-

(93) *Débats*, n° 727, 515. *Moniteur*, XXI, 784; *J. Mont.*, n° 141 et 143; *J. Univ.*, n° 1758 et 1761; *J. Fr.*, n° 723; *Mess. Soir*, n° 760; *Ann. R. F.*, n° 289. *M.U.*, XLIII, 1285. *Gazette Fr.*, n° 991. *J. Perlet*, n° 725; *Rép.*, n° 272; *F. de la Républ.*, n° 438; *Ann. Patr.*, n° 625; *C. Eg.*, n° 760; *J. Paris*, n° 626.

(94) *P.-V.*, XLV, 310. C 318, pl. 1287, p. 6. Décret n° 10 927 de la main de Borie. Rapporteur anonyme selon C^e II 20, p. 302.

(95) *P.-V.*, XLV, 310.